

Ecole élémentaire Paul Crouzet
Place du Marché
34730 Prades Le Lez
04 67 59 76 65
ce.0341308m@ac-montpellier.fr

Compte-rendu du conseil d'école du 6 novembre 2014

Présents :

M. DUBOST, Mme ALAVOINE, Mme DELEUZE, M LALAUZE, Mme DEBURE, Mme THIEBAUT, Mme CARLIER, Mme RICHARD, Mme SINFORT, Mme TOLEDO, M LABOUREAU Mme MAKEREEL, Mme DURAND, M BUQUET, Mme DEVESA
(Enseignants)

BOTTA Aurélie, MADELEINE Farida, GONTARD Valérie, HURTREZ-BOUSSES Sylvie, DELMAS Elza, SOULAT Véronique, MERCADIER Danièle, BENAZERAF Virginie, DAVID Olivier, LEMAIRE Cécile, BOCQUET Stéphane, POURROT-REDON Laurent, SARAZIN Sabine, CELIMENE Murielle, (représentants des parents d'élèves)
M LUSSERT, (Maire)

Mme BESSIERE (adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires)

Excusés : Mme DEBURE (enseignante)

OLIVIN Philippe, GRANGIER Ludivine, FATTORI Philippe, BERNARD Valérie, VERASTEGUI Carole, BOHREN Virginie, DUGÉNIE Pascal, ALBAR Laurence, DAYNIEZ-PICHON Béatrice (parents d'élèves)

Secrétaire de séance : Mme HURTREZ-BOUSSES

Ordre du jour :

- Effectifs et prévisions
- Règlement intérieur
- Coopérative scolaire
- Projets de l'année
- Rythmes scolaires
- Travaux et sécurité

Les élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école se sont déroulées le vendredi 10 octobre 2014. Sur 542 électeurs, 174 parents ont participé au vote et ont été élus :

Titulaires	Suppléants
BOTTA Aurélie	SARAZIN Sabine
OLIVIN Philippe	GRANGIER Ludivine
MADELEINE Farida	FATTORI Philippe
GONTARD Valérie	BERNARD Valérie
HURTREZ-BOUSSES Sylvie	VERASTEGUI Carole
DELMAS Elza	BOHREN Virginie
SOULAT Véronique	DUGÉNIE Pascal
MERCADIER Danièle	ALBAR Laurence
BENAZERAF Virginie	CELMENE Murielle
DAVID Olivier	DAYNIEZ-PICHON Béatrice
LEMAIRE Cécile	
BOCQUET Stéphane	
POURROT-REDON Laurent	

Une réunion tripartite (Mairie, représentants des parents d'élèves et Directeur de l'école) a eu lieu le 13 octobre 2014 de 9h15 à 10h30 afin de préparer les points à l'ordre du jour et d'aborder les questions qui n'appellent pas à débat. L'AEP a été représentée par Aurélie Botta et Laurent Pourot-Redon.

Effectifs et prévisions :

L'école accueille actuellement 336 élèves répartis de la façon suivante pour une moyenne de 25,84 par classe :

CP Alexandre DUBOST	23
CP Lydie ALA VOINE; Maëlle VIOLLET	23
CP Céline DELEUZE	22
CE1 Denis LALAUZE, Anne-Sophie DEBURE	27
CE1 Christiane THIEBAUT; Mireille CARLIER	27
CE1 Dominique RICHARD	23
CE2 Nathalie SINFORT	29
CE2 Sylvie TOLEDO	29
CM1 Franck LABOUREAU	24
CM1 Delphine MAKEREEL	24
CM1 Valérie DURAND	24
CM2 Christophe BUQUET	31
CM2 Catherine DEVESA	30

Les prévisions d'effectifs laissent envisager 9 élèves de plus en ne comptant que les arrivées de grande section.

M Le Maire fait remarquer que les prévisions de la mairie sont de 10 élèves de plus.

M Lalauze a effectué les prévisions d'effectifs à partir des effectifs de grande section qui lui ont été transmis (69).

M le Maire précise qu'il y a actuellement 79 élèves en grande section. De plus, il y aura quelques livraisons de logements à la rentrée et en cours d'année, ce qui devrait faire 30 élèves de plus. On arriverait à 366 ; il considère qu'il faut demander l'ouverture d'une classe et appuiera la démarche.

M Lalauze rappelle que la demande est à faire avant le 31 décembre.

Lors de la tripartite, **Mme Botta et M Pourot-Redon** ont interpellé **Mme Bessière** sur la situation des locaux, si une ouverture de classe venait à être prononcée aussi bien en maternelle qu'en élémentaire, quelles seraient les solutions envisagées ?

Mme Bessière et Mme Masséi avaient répondu qu'il était envisagé la modification des locaux en mairie afin d'y installer une classe élémentaire (en dessous de la classe de Mme Tolédo ; l'entrée se fera au même endroit).

M Lalauze demande à ce que l'équipe enseignante soit associée à l'aménagement de la nouvelle classe.

M le Maire indique que les travaux à prévoir sont minimales : l'actuelle Mairie était une école auparavant (les salles ont été découpées en petits bureaux avec des cloisons légères, faciles à casser). Il faut simplement casser les cloisons, refaire le sol et les plafonds. Au fond du couloir, il y a une pièce qui était des toilettes, il y a 50 ans ; elles seront remises en service. M le Maire précise qu'il faudra faire avec la configuration de la pièce. La nouvelle classe sera constituée d'un grand rectangle et d'un petit rectangle du fait d'un pilier porteur. Les fenêtres seront changées pour des raisons de sécurité.

M Lalauze demande quel est l'état d'avancement du projet.

M le Maire informe que la réflexion a été menée par 3-4 personnes et qu'il pourra montrer les plans ; il faut en discuter rapidement car les travaux doivent démarrer en 2015. Les travaux seront gérés par les employés communaux (en régie).

M Lalauze informe qu'en passant à 14 classes, cela aboutit à une décharge complète pour la direction.

Les enseignants demandent si une ouverture est prévue en maternelle.

M le Maire répond que ce n'est pas envisagé et s'attend à une légère diminution (cette année les effectifs sont particulièrement élevés en GS).

L'AEP demande ce qui est prévu pour la cantine. M le Maire répond qu'actuellement 450 repas sont préparés quotidiennement et répartis sur 2 services ; la capacité est prévue pour 600 repas.

M Lalauze rappelle que les locaux seront répartis sur 4 sites. L'AEP avait demandé à ce qu'une information claire soit donnée aux familles quant à la localisation des classes et avaient demandé à ce que ça figure sur le site internet de la commune. Cette information pourra figurer sur l'environnement numérique de travail (ENT) de l'école bientôt en ligne. **M Lalauze** demande que la Mairie lui fournisse un plan précis.

L'AEP demande où en est le projet éventuel d'un nouveau site scolaire en 2017.

Pendant des années, l'AEP a demandé que des chiffrages soient fournis quant aux différents scénarios.

M Le Maire répond qu'il avait fait chiffrer une nouvelle école et que le coût serait de 3,5 millions d'euros, ce qui lui paraît disproportionné. Il ne voit pas l'intérêt de dépenser autant pour une nouvelle école, alors que les effectifs baisseront ensuite, d'autant que l'endettement serait long.

L'AEP s'interroge sur le coût du déplacement de l'hôtel de ville si l'actuel héberge des classes.

M le Maire dit que ce scénario n'aura pas lieu non plus car il y a eu un investissement dans les locaux des services techniques dans la zone des Baronnes. De plus, l'immeuble sur la

placette de la Fontaine appartient à la commune ; il y a moyen d'y faire une maison de la jeunesse et de la solidarité, ce qui libèrera de la place dans la Mairie. M le Maire confirme que les services techniques sont aux Baronnes à 90% et qu'il ne devrait y avoir que 2 personnes qui déménagent là-bas. Au centre resteront tous les employés qui reçoivent du public.

L'AEP demande si l'annexe va rester la seule partie isolée de l'école.

M le Maire confirme.

L'école bénéficie de l'intervention de 2 Emplois Avenir Professeur de 13 h chacun par semaine en moyenne. Ils interviennent selon un emploi du temps dans les classes en fonction des besoins de celles-ci.

De plus, les CM2, CM1 et un CP bénéficient de l'intervention d'étudiants de l'UFR de STAPS en football; les 3 CP, les 3 CE1, les 2 CE2, 1 CM1 et 1 CM2 bénéficient de l'intervention d'étudiants de l'UFR en jeux d'opposition, expression corporelle / danse; handball, 2 CM1 de l'intervention du MHRC en rugby.

Le problème est qu'il n'y a qu'1h30 de classe le vendredi après-midi, ce qui fait 45 minutes/classe. L'équipe enseignante aurait préféré le vendredi matin, mais aucune installation sportive n'était disponible car elles sont utilisées par le lycée et des associations. L'école demande à disposer du vendredi matin pour les activités sportives l'an prochain.

M le Maire rappelle que les installations sportives sont partagées avec des lycées et qu'il suffit de se mettre d'accord suffisamment tôt

L'AEP s'étonne qu'on mette le sport les matins, alors qu'il était dit que l'esprit de la réforme était que les enfants soient plus disponibles le matin.

M Lalauze répond que les enseignants fonctionnent avec des contraintes de locaux et d'intervenants.

Règlement intérieur :

M Lalauze a fait parvenir des propositions de modifications. Il propose de voter point par point. Il a semblé important de réaffirmer que la mission de l'école est de transmettre les valeurs de la République.

Signes religieux

Le point sur les signes apparaît deux fois, une fois avec « ostensiblement » et une autre en disant que les signes religieux sont interdits. Il faut choisir l'un ou l'autre. Le fait de le mettre dans les droits peut apparaître comme une contradiction ; cela paraît plus clair si c'est dans les devoirs. Choix : Rubrique devoir « Les signes ostensibles d'appartenance à une religion sont interdits pour les élèves et le personnel ».

L'AEP précise que le ministre a produit une note disant que les parents porteurs d'un signe religieux peuvent accompagner les sorties scolaires.

Goûter

Le paragraphe est à descendre de deux lignes.

M Lalauze rappelle qu'il n'y a pas de collation organisée à l'école, et que certains enfants passent la récréation à manger des chips, biscuits d'apéritif etc. Il y a déjà des fruits proposés par la mairie le jeudi.

L'AEP demande quelle est la proportion d'enfants concernés et demande s'il est nécessaire de faire une règle générale pour des cas particuliers. Les parents s'interrogent sur le niveau de détail à aborder. Ils demandent qu'on distingue collation du matin et goûter de l'après-midi.

Les enseignants considèrent que c'est un problème des parents, qui savent ce que mangent leurs enfants et ce dont ils ont besoin. Les enfants mangent plus de fruits depuis qu'il y a l'opération « fruit à la récré ». Ils soulignent l'importance de l'éducation à la santé.

L'AEP demande s'il ne vaudrait pas mieux dire « on privilégiera les aliments sains et on évitera les aliments trop gras, salés, sucrés ».

Certains enseignants considèrent que cela relève de la réunion de rentrée et du dialogue avec les élèves et non du règlement intérieur.

L'AEP demande s'il serait possible que les enseignants discutent directement avec les parents concernés.

En l'absence de consensus, **M Lalauze** propose de supprimer cet article et de régler les choses au cas par cas, en mettant de la cohérence au sein d'une même cour.

Surveillance

L'AEP demande que le point sur la surveillance clarifie la responsabilité : au lieu de la famille, l'enfant peut être placé sous la responsabilité des services périscolaires.

Les enseignants précisent que les listes des enfants qui vont à l'Alae sont affichées aux portes des classes.

M le Maire confirme qu'une personne est désignée pour repérer la cohérence entre le nombre d'inscrits et les enfants qui sont là.

Les enseignants rappellent que si un enfant oublie de mettre la carte, il échappera à la surveillance de l'enseignant et de l'Alae. Il faut rappeler que les parents doivent être vigilants au fait que les enfants doivent penser à s'inscrire.

Discipline

L'AEP souhaite qu'il soit précisé que les parents sont membres de l'équipe éducative.

M Lalauze propose d'ajouter que les parents sont inclus dans l'équipe éducative.

Lors de la tripartite, **Mme Botta et M Pourot-Redon** ont déploré la disparition du 1/4 d'heure de garderie gratuite mise en place en raison des horaires décalés entre la maternelle et l'élémentaire.

Mme Masséi avait répondu que ce 1/4 d'heure était valable jusqu'à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui a conduit à la mise en place d'une garderie gratuite le mercredi midi pendant 30 minutes. Auparavant, plus de 100 enfants étaient présents sur ce temps de garderie, ce qui a conduit à l'embauche d'animateurs supplémentaires. Suite à des abus, il a été décidé de l'abandonner puisque l'école maternelle ferme ses portes à 8h45 et que l'école élémentaire ouvre les siennes à 8h50.

L'AEP rappelle que ceci a été mis en place pour compenser le décalage des horaires de maternelle et d'élémentaire et qu'il n'a jamais été dit que cette mesure était transitoire. De plus, les parents s'étonnent qu'on parle d'abus.

M le Maire considère qu'il n'y a que 70 ou 75 fratries concernées et que le nombre d'élèves qui en profitent est bien au delà. Il présente ses excuses car il pensait bien avoir dit précédemment que la mesure était transitoire.

L'AEP s'inscrit en faux et redemande que le ¼ h de gratuité soit rétabli.

Les parents avaient fait remarquer que les CM1 de l'annexe se sentaient isolés de leurs camarades des CM1 de Paul Crouzet le midi.

Mme Masséi avait répondu que les regrouper tous sur Paul Crouzet le midi conduisait à l'embauche d'un animateur supplémentaire, ce qui ne pouvait être envisagé.

M le Maire considère que ce n'est pas possible car il faudrait embaucher un animateur supplémentaire.

L'AEP regrette cet état de fait, d'autant que cela se faisait les années précédentes.

Il n'est pas envisageable de modifier les affectations des classes.

L'AEP déplore que les enfants de CM1 qui sont à l'annexe ne voient jamais les autres élèves de CM1 : ils ne mangent pas dans les mêmes salles et ne bénéficient pas des mêmes Tap. Les parents demandent donc à la municipalité que les CM1 puissent au moins manger ensemble, dans la même salle et aux mêmes horaires.

M Laboureau précise que toutes les récréations du jeudi après-midi pour sa classe se font à P. Crouzet et que le lundi, les CM1 ont l'activité foot en même temps.

L'AEP salue cet effort, mais considère que le temps du midi pourrait être mis à profit pour que les CM1 se réunissent et que les enfants retrouvent leurs amis. Les années précédentes, cela se faisait.

M le Maire propose que cela soit discuté au prochain PEDT. La date n'est pas encore fixée.

Le règlement intérieur de l'école élémentaire est adopté à l'unanimité.

Coopérative scolaire :

Le tableau ci-dessous récapitule les bilans financiers de toutes les classes et de l'école. Chaque classe possède sa propre coopérative et la fait fonctionner de manière autonome. La municipalité verse une subvention de 46€ par élève et par an sur le compte de la coopérative de l'école qui les reverse ensuite à chaque classe. Cette année le conseil des maîtres a décidé de créer un provisionnement de 2 € par élèves pour participer au financement des classes transplantées qui auront lieu dans l'année.

Les enseignants n'étant ni comptable ni expert en la matière, il est apparu dans les ventilations des charges d'une part et des produits d'autre part, une disparité entre les classes. Les comptes ont été vérifiés au cours du mois de septembre et ont tous obtenu un quitus : c'est à dire que pour chaque écriture existait bien une pièce comptable. Les coopératives sont toutes affiliées à l'OCCE 34, ce qui permet aux coopératives de fonctionner pendant le temps scolaire.

Charges		Produits	
Achats de produits pour cessions (photos,...)	3 849,96 €	Vente de produits pour cessions (photos,...)	4 102,65 €
Cotisations versées à l'OCCE	1 935,79 €	Cotisations des familles	2 985,00 €
Charges des activités éducatives	19 448,50 €	Produits des activités éducatives	6 524,70 €
Assurances versées	65,90€	Subventions collectivités	28729,60 €
Charges financières	7,50€	Autres subventions	3935,32 €
Charges exceptionnelles	14 609,49 €	Autres produits courants	
Budget gros équipements	1871,25	Produits exceptionnels	368,30 €
Total	41 788,39 €	Total :	46 645,57 €

Mme Botta et M Pourot-Redon avaient fait part des demandes très diverses entre les classes concernant l'achat de matériel scolaire, menant à des inégalités et des disparités quantitatives.

M Lalauze rappelle que la coopérative scolaire ne peut se substituer aux crédits alloués par la municipalité: 36€ par élève et par an, 230€ par classe et par an, 2000€ pour l'école attribués à l'achat de livres.

Les enseignants précisent qu'en cycle 2, il faut des fichiers qui coûtent très cher et qui diminuent donc la part allouée aux fournitures. Il y a aussi des fonctionnements différents : achat en bloc en début d'année ou remplacement du matériel au fur et à mesure. Les prix des fournitures ont augmenté, il faut renouveler les manuels car les programmes changent.

M le Maire repose la question des dotations différenciées, mais le budget ne peut pas augmenter pour tout le monde.

L'AEP rappelle qu'il y a déjà eu des discussions l'an dernier sur les disparités entre classes quant aux fonds documentaires notamment.

M le Maire rappelle qu'il y avait eu une dotation supplémentaire pour acheter les livres.

M Lalauze rappelle que l'école est gratuite.

Les enseignants proposent que les parents aillent voir directement les enseignants concernés. Ils préféreraient que les parents en parlent directement.

L'AEP se propose d'aller en discuter avec les quelques enseignants concernés.

Les enseignants se concerteront aussi à ce sujet

Projets de l'année :

Dans le cadre des actions du projet d'école, il est prévu pour :

- ❖ l'axe "Accéder à la littérature jeunesse"
 - Lecture hebdomadaire d'albums des grands aux petits.
 - Préparer des lectures, s'appropriier un texte pour le restituer devant un public, fréquenter la BCD
 - S'appropriier un texte pour le jouer sous forme de saynètes
- ❖ l'axe "Numération et résolution de problèmes"
 - Lire, écrire des énoncés, rédiger leurs solutions échanger ces énoncés. en liaison avec la lecture et l'écriture de textes informatifs en français.
 - Mise en place de défis maths par niveau
- ❖ l'axe " Respect de soi, des autres, de l'environnement"
 - pratiques sportives très variées rappelant le respect des règles des jeux, le respect de l'adversaire
 - Prévention routière
 - gestes premiers secours

Utilisation de l'Espace Numérique de Travail pour les classes de CM2. La municipalité a financé à hauteur de 1,50€ par élèves concernés cet accès.

Mme Botta et M Pourot-Redon avaient proposé de reconduire cette action "formation aux gestes qui sauvent" avec le CESU 34, cofinancés par l'AEP et le CCAS de Prades avec un spectacle pour un niveau (CM1 ? CM2?) pour faire écho à la formation. Un courrier signé par l'AEP et la mairie sera adressé à M L'Inspecteur de la circonscription de Saint Mathieu de Trévières.

Lors d'un conseil des maîtres, **l'équipe enseignante** a estimé que l'intervention de l'an dernier par le CESU avait été très décevante et surtout pas adaptée au public d'école élémentaire. S'il devait y avoir de nouveau une intervention, il faudrait que les animations soient conduites par des personnes compétentes. Ces interventions pourraient venir clore les séances menées dans les classes. L'idée d'un spectacle sur le thème des premiers secours recueille un avis favorable.

L'AEP rappelle que l'an dernier a été très particulier car les interventions ont démarré très tard. Il faut que le niveau d'exigence soit rappelé au médecin du CESU. L'AEP rappelle la possibilité de financer un spectacle pour un des niveaux.

M le Maire confirme que le CCAS co-financera la formation avec l'AEP.

Les enseignants avaient aussi imaginé que les interventions viennent conclure les séances conduites par les enseignants dans leurs classes.

Il faudra envoyer à l'IEN un courrier co-signé de l'AEP, du directeur et du Maire.

Les enseignants ne sont pas formés, en dehors de formations qu'ils ont pu suivre de leur propre initiative.

Le CP de Mme Deleuze et le CE1 de Mmes Thiébaud et Carlier montent un projet autour de l'opéra.

Les CP de M Dubost et de Mme Alavoine, les CE1 de Mmes Richard, Debure et de M Lalauze, les CM1 de Mmes Durand et Makereel montent une comédie musicale en adaptant la pièce « Le long voyage du pingouin vers la jungle » de Jean-Gabriel Nordmann

Les CE2 de Mmes Sinfort et Tolédo

Le CM1 de M Laboureau et les CM2 de Mme Devésa et M Buquet participeront à un séjour en classe transplantée.

Rythmes scolaires :

Transition école/TAP-TLA et contenu des TLA

Mme Botta et M Pourot-Redon avaient fait remarqué que les temps de transition école - TAP ou TLA étaient plus ou moins bien organisés et regrettaient un manque de transparence concernant le contenu des activités. Ils souhaitaient avoir des éclaircissements concernant la différence entre TLA et ALAE, leur contenu et les intervenants (adultes à

identifier). De plus, ils avaient soulevé le problème du transport des cartables pour les élèves de l'annexe.

Mme Masséi avait informé que la plaquette de la période 2 contiendrait une notice explicative sur le contenu afin d'éviter la confusion entre jeux de ballon et football, percussions et batterie... Les TLA ont été mise en place pour permettre aux familles de venir chercher leurs enfants de manière échelonnée. Les activités proposées sont du type de celles de l'ALAE, le programme des activités proposées sera affiché pour la période 2. Concernant le temps de transition, un animateur vient chercher les enfants dans chaque classe et assure ainsi une liaison avec l'enseignant. Le bilan pédagogique devrait être réalisé prochainement. Lors de la réunion du Pedit, seul un bilan quantitatif avait été présenté.

Les parents demandent comment sont organisés les temps de transition.

Certains enseignants informent qu'un animateur vient chercher 3 classes et que la transition est délicate, une disparité de traitement entre classe apparaît clairement. Les animateurs font ce qu'ils peuvent, mais ils ne peuvent pas tout faire.

L'AEP demande s'il n'y a pas des façons de faciliter le repérage des enfants.

Les enseignants rappellent que les animateurs doivent faire l'appel et que certains enfants (surtout les petits) sont complètement perdus.

L'AEP demande pourquoi les personnels de l'Alae attendent dans le hall.

Les enseignants expliquent que c'est assez clair (mais long) pour certaines classes et pas pour d'autres.

L'AEP souligne le stress pour les animateurs et le temps qu'ils passent à gérer des listes. Les enseignants confirment et sont très stressés aussi. Elle propose que des parents, avec des personnes de la municipalité et, s'ils le souhaitent, des enseignants, puissent venir observer ces temps de transition et les TAP et TLA pour aider à faire un diagnostic et proposer ensemble des solutions.

M Lalauze rappelle qu'il reste à faire un bilan pédagogique.

L'AEP redemande des précisions sur le contenu et les horaires des TLA.

En ce qui concerne le contenu, **M le Maire** répond que c'est un Alae. Cela a été inventé pour être au service de l'enfant, pour que l'activité ne lui soit pas imposée et qu'il puisse partir à la carte.

L'AEP demande de confirmer qu'il n'y a pas de différence entre le TLA et l'Alae qui suit. Les parents s'interrogent sur la notion d'accompagnement des TLA.

Les enseignants et les parents insistent sur l'importance de laisser faire ce qu'ils veulent aux enfants. **L'AEP** souhaiterait s'assurer que les animateurs s'impliquent plus dans la

surveillance et dans la régulation des activités. Les enseignants confirment que régulièrement les animateurs proposent des activités en TLA.

M Lalauze propose que ces points soient re-débattus lors du prochain PEDT, qui se tiendra avant la fin du mois.

La cantine le mercredi midi

Concernant la cantine du mercredi midi, **M le Maire** informe qu'il y a une trentaine d'enfants d'élémentaire et une douzaine en maternelle.

L'AEP demande quels sont les critères qui feront que ça continue ou pas.

M le Maire pensait qu'il y aurait très peu d'enfants. Chaque fois qu'il y a un enfant de plus à la cantine, c'est un coût pour la commune. Actuellement, on peut continuer ainsi car ce n'est pas compliqué à organiser. Il faut attendre Noël et l'avis du PEDT. L'avis personnel de **M le Maire** est de reconduire la cantine le mercredi midi. **M le Maire** confirme que la gratuité de la garderie le mercredi se poursuivra. Il rappelle que le coût est très élevé pour la commune et que cela augmentera quand les subventions de l'Etat cesseront.

M le Maire remercie les enseignants pour leur investissement dans les transitions école/périscolaires et pour leur respect des règles de marchés publics (qui permettent de diminuer les coûts).

Travaux et sécurité :

Mme Botta et M Pourot-Redon avaient soulevé

- le cas particulier des élèves de l'annexe qui arrivent trempés toute la journée lorsqu'il pleut énormément et demandent s'il n'y aurait pas la possibilité d'utiliser un minibus pour le transport de ces élèves vers la cantine dans ces cas là.
- le problème des plots de la place du marché souvent baissés et la présence de véhicules circulant sur la place au moment des entrées à l'école.
- le manque de ventilation de certaines classes
- la nécessité d'un garage à vélos supplémentaire
- la dangerosité de l'escalier d'évacuation dans l'extension de l'école maternelle (évacuant maternelle et certaines classes de CP)
- le manque d'insonorisation dans le hall d'entrée

Mme Masséi avait informé que pour la classe de Mme Durand, des volets seraient installés et que pour les classes donnant sur l'allée derrière l'école, il avait été envisagé l'installation de bloque-porte de manière à entrouvrir les portes extérieures tout en évitant des intrusions dans l'école. Concernant les sorties de l'école, il est envisagé une ouverture sur

l'allée entre l'école et l'extension au niveau de la cabine téléphonique. Pour le parking à vélos, celui près de la cuisine sera supprimé pour des raisons de sécurité et sera déplacé; il faut prévoir son agrandissement, cela n'est pas encore budgétisé. Concernant l'escalier d'évacuation, plusieurs options sont envisagées pour éviter les engorgements et assurer ainsi plus de sécurité.

M Lalauze s'était inquiété de l'état des cours et de l'absence de nettoyage de celles-ci. Mme Carmona rappelait que jusqu'à l'an dernier, elles étaient balayées le mercredi matin et qu'une solution serait recherchée.

L'AEP rappelle qu'en cas de très fortes pluies, les enfants de l'annexe se trempent en allant et en revenant de la cantine. Ils demandent si une solution pourrait être trouvée.

Les enseignants l'ont évoqué aussi ; un minibus ne serait pas approprié car les enfants se tremperaient le temps d'y aller. Les enseignants de l'annexe peuvent proposer aux enfants d'apporter une tenue de rechange qui leur permettra de se changer si nécessaire.

L'AEP insiste à nouveau sur les plots de la place du marché qui restent baissés

L'AEP soulève le problème du manque de ventilation de certaines classes (Mmes Thiébaud, Durand). Il est prévu des volets dans la classe de Mme Durand. La chaleur dans la classe de Mme Thiébaud reste problématique.

M le Maire s'étonne car il n'a jamais entendu cela.

Les parents et les enseignants rappellent que cela a été évoqué à plusieurs reprises en conseil d'école.

M le Maire dit qu'il va étudier la question de l'isolation.

Mme Hurtrez-Bousses fait remarquer le manque d'insonorisation du hall d'entrée, ce qu'elle a constaté lors de la tenue du bureau de vote.

Sortie de l'école P. Crouzet : il y a un goulot d'étranglement au niveau de l'escalier.

Mme Massei avait évoqué la possibilité de faire une sortie en face de la cabine téléphonique.

M le Maire distribue des plans du projet : les entrées et sorties se feraient côté cabine téléphonique, sauf pour les enfants qui seraient déjà à l'Alae.

L'AEP demande où se ferait l'accueil et la réception des cartes ; cela paraît compliqué de traverser la cour pour aller dans le hall. Il faut aussi vérifier la largeur de la porte, les problèmes de sécurité sur le parking etc.

M le Maire dit que le projet pourrait voir le jour avant septembre 2015.

Parking à vélos : celui qui est devant la cantine devrait être supprimé.

La passerelle n'est plus aux normes. **M le Maire** propose de déplacer la passerelle de façon à ce qu'elle ne passe plus dans la bibliothèque mais devant. Elle serait plate sur le dessus et il y aurait un plan incliné à l'extérieur de la cour (au niveau du banc). Le garage à

vélos serait sous la pente de la passerelle. On recréerait un escalier sur mesure, avec une pente et des hauteurs de marches adaptées. Les coûts sont en train d'être estimés pour budgétiser l'étude (architecte) en 2015. Les travaux pourraient être faits pendant les vacances.

M Lalauze rappelle qu'il faut préserver deux issues pour la BCD. Actuellement, 3 classes traversent pour aller d'une cour à l'autre ; les enseignants souhaitent éviter que ce soit un labyrinthe. **Les enseignants** demandent à être associés au projet.

L'escalier en colimaçon de l'extension est dangereux. **M le Maire** propose de le supprimer et de le remplacer par un escalier droit, plus large, qui serait utilisé tous les jours par les enfants de maternelle qui accèderaient aux classes par là ; l'escalier déboucherait en face des classes de maternelle (qui auraient juste le couloir à traverser).

L'AEP soulève le problème du débouché des deux escaliers : il ne faut pas qu'ils soient au même niveau du couloir (il faut deux zones d'évacuation). Il faut de plus étudier la position des classes et des toilettes.

M le Maire confirme que le nettoyage de la cour est fait le mercredi après-midi. La municipalité va demander au syndicat de communes un appareil pour nettoyer les cours à chaque période de vacances.

Pour ce qui est du revêtement de la cour : le coût estimé est de 40 à 50 k€

En raison des divers épisodes météorologiques et des disponibilités de M Dufau, responsable technique des bâtiments municipaux, les exercices d'évacuation en cas d'alerte incendie n'ont pu avoir lieu que le 4 novembre. Il s'agit d'un exercice simple sans blocage d'issues avec regroupement aux points de rassemblement signalés. Les évacuations ont eu lieu dans des temps plus que raisonnable (2 minutes 29 pour l'extension, 1 minute 50 pour la classe située en mairie, 1 minute 40 pour le bâtiment P Crouzet, 55 seconde pour l'annexe). L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.